



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS BRETONNES DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION BIOSOURCÉE

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
« Rénover avec les matériaux biosourcés
& la terre crue »

2024

Dossier de presse



COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne



SOMMAIRE

La rénovation des bâtiments, un enjeu majeur pour les collectivités & organismes publics bretons.....	3
Une place des éco-matériaux grandissante.....	4
• Les matériaux biosourcés & la terre crue : des matériaux performants pour répondre aux enjeux locaux	4
• Une dynamique bretonne autour des matériaux biosourcés.....	5
• Un premier AMI lancé en 2021 sur la construction neuve.....	6
L'AMI.....	7
Coordination.....	9
Les projets lauréats de l'AMI.....	10
Contacts.....	13

La Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]², ses filières adhérentes et ses partenaires ont lancé en 2024 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rénover avec les matériaux biosourcés et la terre crue ».

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **proposer un accompagnement gratuit aux maîtrises d'ouvrage publiques**, porteuses d'un projet de réhabilitation « significative », avec une part ambitieuse de matériaux biosourcés et terre crue.

In fine, l'AMI a vocation à promouvoir l'usage des matériaux biosourcés (et terre crue) dans la rénovation, sur la base du retour d'expérience qui aura été généré.

LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS, UN ENJEU MAJEUR POUR LES COLLECTIVITÉS & ORGANISMES PUBLICS BRETONS

En 2050, 70 % du parc bâti français sera constitué d'immeubles construits avant 2012. Pour atteindre l'objectif de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant la neutralité carbone en 2050, le secteur du bâtiment doit réduire l'empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre), avec une première étape à - 49 % en 2030 (par rapport aux émissions de 2015).

La rénovation du parc bâti permet de **diminuer les émissions de carbone du secteur de la construction**, notamment par l'évitement des émissions liées au gros œuvre (démolition/reconstruction).

Pourtant, les actions de réduction des émissions carbone liées au secteur du bâtiment se focalisent sur la construction neuve depuis de nombreuses années : réglementations thermiques, certifications environnementales, subventions publiques, appels à projet.

Mais nous sommes actuellement dans une **période charnière** où le marché est progressivement en train de **basculer du neuf vers la rénovation**.

Aujourd'hui, le chiffre d'affaires du Bâtiment en Bretagne est à peu près équivalent sur les 2 marchés (source Cellule Economique de Bretagne, chiffres 2022) :

- 48 % sur le marché de l'entretien-rénovation (soit 4.43 Md€ HT)
- 52 % sur le marché de la construction neuve (soit 4.74 Md€ HT)

Et la dynamique bretonne est bien portée par le marché de la rénovation (source Enquête Cellule Economique de Bretagne¹) :

- +4.7 % d'évolution en volume d'activité au 3ème trimestre 2023 par rapport au 3ème trimestre 2022 en Bretagne (contre +3.0% en France)
- +4.1 % pour la rénovation de logements (+2.7% France) et +9.0% pour la rénovation de bâtiments non résidentiels en Bretagne (+3.9% France)

Toujours selon les données publiées par la Cellule Economique de Bretagne, le marché de la construction neuve observe une nette baisse, avec -20,2 % de logements neufs et -7,3 % de surface de locaux non résidentiels mis en chantier sur 12 mois glissants (fin 2022 à fin 2023)².

Au-delà d'être une solution majeure dans la stratégie nationale bas carbone, **la réhabilitation des bâtiments répond à de nombreux enjeux** : limitation de l'imperméabilisation des sols (ZAN), lutte contre la précarité énergétique, maîtrise budgétaire des coûts de fonctionnement des collectivités, préservation des ressources énergétiques.

¹ https://www.institut-veia.fr/wp-content/uploads/2023/12/2023t3_entretienrenobretagne.pdf

² https://www.institut-veia.fr/wp-content/uploads/2024/01/202401_conjoncturebatiment_bretagne.pdf

UNE PLACE DES ECO-MATERIAUX GRANDISSANTE

L'emploi de matériaux biosourcés et terre crue en rénovation permet de réduire fortement les émissions de carbone résiduelles, de favoriser l'emploi de matériaux locaux et renouvelables, et d'assurer une fin de vie vertueuse des matériaux. Par ailleurs, les matériaux biosourcés et terre crue sont recommandés dans le cadre de certains projets de rénovation de bâtiments anciens.



*Le béton de chanvre
en rénovation*

@ fb2

a) Les matériaux biosourcés & la terre crue : des matériaux performants pour répondre aux enjeux locaux

Les matériaux biosourcés et la terre crue répondent à de nombreux enjeux locaux.

- **Performance et confort** : ces matériaux présentent d'excellentes performances thermiques avec notamment une forte contribution au confort d'été pour maintenir un climat intérieur plus frais en période estivale grâce à leur déphasage important, un comportement hygrothermique qui favorise une bonne gestion du transfert d'humidité à travers les parois et un confort acoustique de qualité (isolation et absorption).
- **Santé et bien-être** : la mise en œuvre de matériaux biosourcés et terre crue dans la construction réintroduit la nature au cœur du bâtiment et renforce le bien-être des habitants tant par leur dimension esthétique qu'en favorisant les sentiments de connexion au vivant (biophilie). Ils respectent également la qualité de l'air intérieur en émettant pas ou peu de composés organiques volatils (COV). Les propriétés olfactives des matériaux biosourcés ont été étudiées comme un facteur de sérénité dans les espaces de travail.
- **Patrimoine** : dans le cadre de la rénovation du bâti vernaculaire, les matériaux biosourcés et terre crue participent à la préservation du patrimoine. Ils maintiennent la cohérence architecturale, respectent les propriétés spécifiques des parois du bâti ancien (transferts d'humidité), et s'insèrent dans l'environnement naturel et bâti.
- **Emploi** : les filières de matériaux biosourcés correspondent à un gisement d'emplois locaux depuis la production des ressources jusqu'à la construction en passant par la fabrication des produits. Ces filières concourent à la préservation des savoir-faire des territoires tout en favorisant la recherche et l'innovation. La mise en œuvre des matériaux biosourcés nécessitant des compétences spécifiques et une main d'œuvre qualifiée, l'intensité sociale est d'autant plus importante.
- **Territoires** : les matériaux biosourcés, majoritairement issus de co-produits agricoles ou de la sylviculture, sont disponibles en grandes quantités. La valorisation de ces produits représente donc une opportunité de créer des débouchés supplémentaires pour les acteurs des filières agricole et sylvicole. La plupart de ces matériaux contribuent aussi au développement de l'économie locale et durable, les produits les moins transformés étant souvent disponibles dans la région, réduisant par la même occasion l'impact du transport.

b) Une dynamique bretonne autour des matériaux biosourcés

Depuis une quinzaine d'années, la place des éco-matériaux dans la construction et le bâtiment s'amplifie et les filières de matériaux biosourcés se structurent en Bretagne :

- 2013 : lancement du Plan Bâtiment Durable Breton, dont l'action « Développer l'usage des matériaux biosourcés et des éco-matériaux »
- 2015 : premier état des lieux régional sur les biosourcés et la terre crue par la Cellule économique de Bretagne (à la demande du préfet de région).
- 2017 : feuille de route pour une « Ambition collective régionale pour le développement des matériaux de construction écologiques », co-écrite par l'Etat, l'ADEME et la Région.
- 2019 : création de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]².
- Juillet 2020 : engagement de la Région pour la « préservation de la biodiversité et des ressources », doublement dans les 3 ans de l'usage des matériaux biosourcés ou recyclés dans la construction bretonne avec un soutien à l'émergence et la structuration des filières.
- Décembre 2020, adoption du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) de la Région Bretagne³.

Il convient dans ses objectifs « d'accélérer la rénovation énergétique du parc bâti (...) avec des matériaux à faible impact environnemental (matériaux biosourcés, réemploi / recyclage » et « de privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés ou de ressources secondaires⁴ dans les constructions afin d'augmenter le stockage de carbone et diminuer les consommations de ressources minérales ».



Lycée maritime de St Malo
© Pascal Leopold

- Décembre 2023, adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2025 de la Région Bretagne, qui se fixe plusieurs objectifs relatifs au développement des matériaux biosourcés.

Ainsi, les conditions sont réunies pour une véritable dynamique bretonne : maturité des filières, demande croissante pour construire et rénover avec les biosourcés, et ambition politique régionale accompagnée de moyens.

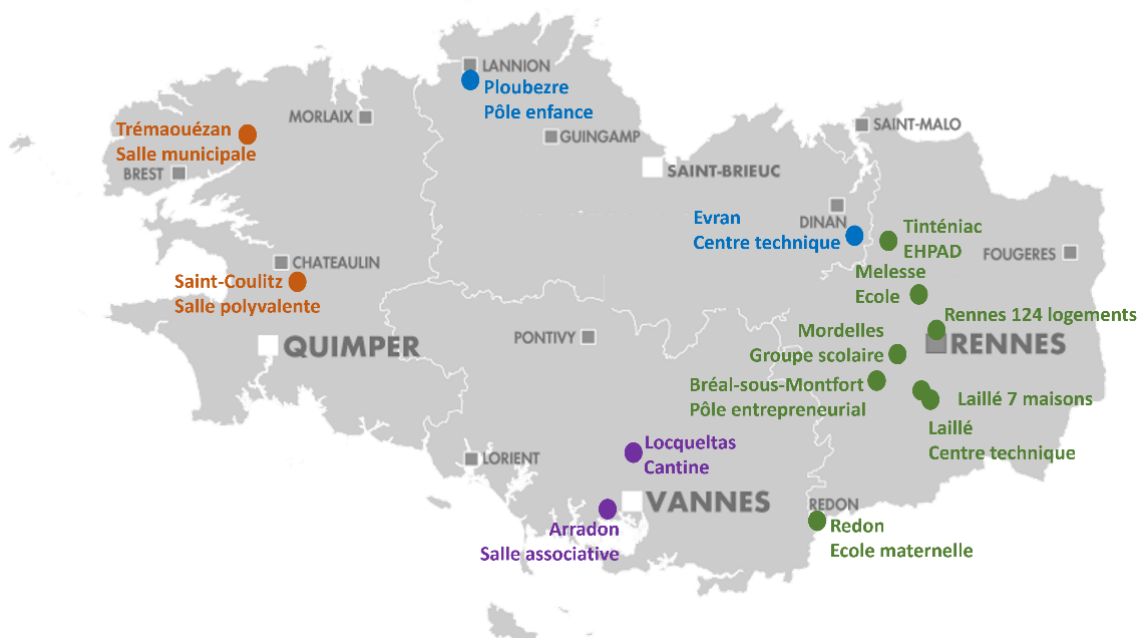
³ Pour lire la version 2024 : <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/SRADDET-2024.pdf>

⁴ recyclées

c) Un premier AMI lancé en 2021 sur la construction neuve

La Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]², ses filières adhérentes et ses partenaires ont lancé en 2021 un premier AMI “Construire avec les matériaux biosourcés et la terre crue”.

Voici la carte des 16 projets accompagnés actuellement :



A fin novembre 2024, ces projets en sont aux stades suivants :

- 1 projet en phase de préprogrammation,
- 4 projets en fin de conception,
- 3 projets en consultation des entreprises,
- 6 projets en chantier,
- 2 projets ont été réceptionnés.

Ce premier Appel à manifestation d'intérêt a déjà permis de :

- conforter la connaissance des facteurs clés de succès : prévoir l'usage de matériaux biosourcés dès le programme, ambition politique ferme tout au long du projet, sélection d'un maître d'œuvre compétent et d'un bureau de contrôle habitué aux matériaux biosourcés, etc.
- expérimenter le principe de sourcing d'entreprises,
- entraîner certaines filières à se structurer pour répondre aux besoins de la maîtrise d'ouvrage publique,
- capitaliser de nombreux retours d'expérience techniques,
- co-créer avec RESECO, une boîte à outils matériaux biosourcés à destination des maîtrises d'ouvrages publiques,
- sensibiliser un grand nombre d'acteurs de la construction lors de conférences, ateliers, tables rondes, webinaires et visites de chantier.

Fort du succès de cet AMI et de l'expérience accumulée, une seconde édition est aujourd'hui proposée dans la même logique de promouvoir les matériaux biosourcés et la terre crue, mais en se focalisant cette fois sur les enjeux de la rénovation.

L'AMI

Cet Appel à manifestation d'intérêt vise à proposer un accompagnement gratuit aux maîtrises d'ouvrage publiques, porteuses d'un projet de réhabilitation « significative », avec une part ambitieuse de matériaux biosourcés et terre crue.

Cet AMI n'est ni une subvention ni le financement d'un projet.

En candidatant à l'AMI, les porteurs de projets retenus **se verront offrir un accompagnement personnalisé** qui peut inclure :

- Un premier niveau d'accompagnement technique pour intégrer les matériaux biosourcés au projet de manière optimisée en particulier en phase de programmation, puis un suivi tout au long du projet ;
- Une mise en relation privilégiée avec des professionnels compétents des filières ;
- Une mise en valeur de leur projet par l'ensemble des partenaires de l'AMI : [FB]² et ses filières adhérentes, Etat, Région Bretagne, ADEME, réseau BATYLAB, réseau BRUDED ...

L'accompagnement proposé sera adapté en fonction de l'aboutissement du projet, allant du stade « idée » au projet plus avancé en termes de programmation.

Objectifs de l'AMI

- Permettre l'émergence de projets et pérenniser une dynamique régionale.
- Structurer et accompagner une montée en compétence des professionnels du territoire breton autour de l'expérience.
- Mettre en avant l'emploi vertueux des matériaux biosourcés et terre crue dans la rénovation.
- Préparer la filière rénovation bretonne aux exigences de demain.

Structures éligibles à l'accompagnement

En Région Bretagne :

- Collectivités territoriales (communes, EPCI, Départements, Région) et organismes publics ;
- Structures d'Etat ;
- Etablissements publics ;
- Entreprises Publiques Locales (dont SEM et SPL) ;
- Bailleurs sociaux ;
- Parcs Naturels Régionaux ;
- Associations à but non lucratif.

Projets éligibles

En Région Bretagne :

- Projets de réhabilitations « significatives », avec ou sans extension / surélévation.
- Bâtiments tertiaires (ex : lieux d'enseignement, bureaux, équipements sportifs, bâtiments industriels / logistiques).
- Bâtiments résidentiels, en maîtrise foncière publique.
- Les projets devront présenter un niveau de maturité opportun, ni trop précoce, ni trop avancé. Les projets avant la phase de sélection du maître d'œuvre seront privilégiés.

Critères de sélection des projets

Parmi les critères d'éligibilité des projets, on peut notamment citer :

EXIGENCE DE BASE

- Niveau remarquable
- et au moins 2 produits / matériaux issus de 2 filières différentes

OU

- Niveau intermédiaire
- et au moins 4 produits / matériaux issus de 4 filières différentes

- Une **quantité** minimale de biosourcés à atteindre **en kg/m²** à l'instar du ratio utilisé dans le label bâtiment biosourcé, avec 2 niveaux possibles.
- Une **diversité** minimale avec un nombre à atteindre (2 ou 4) de matériaux biosourcés issus de filières différentes : le bois, la paille, le chanvre, le chaume, la terre crue, la ouate de cellulose, le textile recyclé, les algues.

Les candidats

En faisant le choix de rénover avec les biosourcés, les porteurs de projet visent un **bâtiment à très haute performance dans la durée** et participent à la **lutte contre le changement climatique** à travers la valorisation de ressources renouvelables. Ils contribuent également à la **dynamisation de leur territoire** avec le recours à des filières en circuit court. Enfin, ils veillent au **confort et à la santé** des occupants de ces bâtiments : régulation de l'hygrométrie, confort thermique et acoustique, qualité de l'air et des ambiances.

Être accompagné sur son projet permet d'**anticiper les évolutions réglementaires** telles que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 qui impose via l'article L. 228-4 du Code de l'environnement « qu'à compter du 1er janvier 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone intervien[ne] dans **au moins 25 %** des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique ».

Calendrier

Les candidats ont déposé leur dossier au **6 septembre 2024** et les candidatures ont été étudiées par un Jury. L'accompagnement de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]² a commencé en novembre 2024.

<https://www.fb2.bzh/ami-renovation>



La ouate de cellulose en rénovation

© cellaouate

COORDINATION

La coordination de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est réalisée par la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées et ses filières adhérentes, avec pour partenaires financeurs l'Union européenne (Fonds FEDER), l'Etat (DREAL), l'ADEME et la Région Bretagne, et avec pour partenaire Batylab, réseau d'acteurs du bâtiment durable en Bretagne.

Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]²

Créée en 2019, [FB]² est une association loi 1901.

Elle regroupe des filières de matériaux de la construction poursuivant un but commun : la promotion et l'aide au développement en Bretagne des Matériaux Biosourcés et des techniques associées, dans le respect de l'environnement et de la santé, auprès de l'ensemble des acteurs du bâtiment.

www.fb2.bzh/qui-sommes-nous/nos-actions/

Les matériaux représentés

[FB]² est aujourd'hui constituée de 8 filières de matériaux :

- Les **biosourcés** : le bois, la paille, le chanvre, le chaume, les algues.
- Un **géosourcé** : la terre crue.
- Les **biosourcés recyclés** : la ouate de cellulose, le textile recyclé.

Les filières adhérentes

Fibois Bretagne, Collectif Paille Armoricaïn, Collectif Terreux Armoricaïn, ECIMA, Lin & Chanvre en Bretagne, Association Nationale des Couvresseurs Chaumiers, Métisse, Cluster Algues Bretagne.

<https://www.fb2.bzh/nos-filieres/>



Partenaires financeurs

L'Union européenne (Fonds FEDER), l'Etat (DREAL), l'ADEME et la Région Bretagne.



LES PROJETS LAURÉATS DE L'AMI

Sur les 30 projets identifiés sur le territoire, 13 ont candidaté et 11 projets ont été sélectionnés par le jury.

Les lauréats de cet AMI vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement gratuit pendant toute la durée du projet, jusqu'à la fin du chantier. Grâce aux projets accompagnés par l'AMI, des projets biosourcés et géosourcés exemplaires émergent sur le territoire et susciteront des retours d'expérience intéressants.

Les projets de rénovation sélectionnés concernent des bâtiments à destination de l'enfance et de la jeunesse (crèche, école ou groupe scolaire, maison de l'enfance, MJC, espace éducatif), des logements, des bureaux ainsi qu'une école de musique.

4 projets de rénovation concernent des bâtiments de plus de 1000 m², comme le projet de rénovation du siège du rectorat à Rennes (8000 m²) ou celui du siège de Terre d'Armor Habitat à Ploufragan (2 200 m²). Plusieurs projets concernent du bâti ancien (avant 1950), comme le projet de rénovation du prieuré de Betton, dont les bases datent du 14^{ème} siècle.

Découvrez la liste des projets lauréats :

Projets en Côtes d'Armor

- **Rénovation de l'école Les écureuils de Tal Ar c'Hoad à Kergrist-Moëlou (22)**

La commune de Kergrist-Moëlou, située en milieu rural dans le Centre-Bretagne, souhaite consolider l'attractivité de son école. Avec un projet pédagogique centré sur la nature, il était cohérent d'orienter le projet de rénovation vers un bâtiment sain, utilisant des matériaux biosourcés. La maîtrise d'ouvrage souhaite utiliser des matériaux locaux et régionaux, comme sur des projets de rénovation précédents (rénovation de l'étage de l'ancienne mairie avec mise en œuvre de fibre de bois, chaux-chanvre, peinture aux algues...).

- **Rénovation de la MJC (quartier Balzac) à St Brieuc (22)**

Ce bâtiment qui a subi un incendie lors des émeutes de juin 2023, nécessite une réhabilitation conséquente car il est aujourd'hui partiellement inexploitable. Il est situé dans le quartier Balzac, en plein renouvellement. C'est un laboratoire urbain du territoire, en termes de réemploi et d'éco-conception. Le projet de réhabilitation se fera donc l'écho de ces démarches, avec l'intégration de matériaux biosourcés et une logique d'économie circulaire. La maîtrise d'ouvrage (la Ville de Saint-Brieuc) a la particularité d'avoir internalisé une compétence de maîtrise d'œuvre et d'analyse en cycle de vie. Elle souhaite que ce projet permette une montée en compétences des équipes internes afin de pouvoir répliquer la démarche sur de futurs projets.

- **Réunification de 2 crèches à Dinan Agglomération (22)**

Dinan Agglomération s'engage à agir sur la transition énergétique de son territoire, dans le cadre de son PCAET (Plan climat). Cet engagement se retrouve dans les choix de rénovation énergétique des bâtiments. Plusieurs de leurs projets intègrent des matériaux biosourcés (murs ossature bois, laine de bois...). Néanmoins, l'agglomération rencontre parfois des difficultés à trouver des professionnels bien formés aux biosourcés. Elle souhaite donc bénéficier de l'accompagnement proposé dans le cadre de l'AMI pour pouvoir, au-delà de l'accompagnement sur le projet, être mise en lien avec un réseau de professionnels experts des biosourcés. Ce projet concerne une rénovation avec extension, un des défis techniques sera de penser avec pertinence les jonctions entre parties neuves et parties rénovées.

- **Rénovation et extension pour la création de l'Espace éducatif de Ker Uhel à Lannion (22)**

Ce projet d'ampleur (3600 m²) concerne la rénovation de l'école de Woas Wen datant des années 1960, ainsi que la construction d'une extension. Cet espace éducatif a pour vocation de regrouper une école maternelle, une école élémentaire, et un centre de loisirs avec piscine. La ville de Lannion, engagée dans la transition écologique, vise un bâtiment à énergie positive et un recours aux matériaux biosourcés.

- **Réhabilitation du siège de Terre d'Armor Habitat à Ploufragan (22)**

Ce projet de réhabilitation concerne le siège de Terre d'Armor Habitat (283 salariés à terme). Issu des années 80, le bâtiment nécessite une rénovation complète, un réagencement des espaces intérieurs et des circulations, la démolition d'un bâtiment secondaire, ainsi que la construction d'une surélévation, soit 2 200 m² à rénover. La maîtrise d'ouvrage a une ambition forte pour ce projet de restructuration qui comprendra une requalification architecturale et paysagère du site, et une rénovation énergétique et environnementale exemplaires. Au-delà de l'usage des matériaux biosourcés, il est prévu une démarche d'économie circulaire (réemploi, utilisation de matériaux locaux, chantier à faible impact) et une démarche Bâtiment Durable Bretagne, portée par le réseau Batylab.

Projet dans le Morbihan

- **Rénovation de la Maison de l'enfance à Surzur (56)**

Ce projet vise à optimiser l'usage du bâtiment actuel, datant de 2003, en mutualisant un espace ALSH et la garderie (en gardant une séparation des enfants par tranche d'âge), tout en ayant des locaux adaptés au personnel. Il s'agit donc d'une restructuration, accompagnée d'une rénovation énergétique. La commune de Surzur ayant une politique de développement durable ambitieuse, a déjà intégré des matériaux biosourcés dans une crèche toute proche, en cours de construction. Elle souhaite continuer de monter en compétences, notamment sur une opération de rénovation, et atteindre un niveau « remarquable » en termes de poids des biosourcés au m².

Projets en Ille-et-Vilaine

- **Rénovation du groupe scolaire Les Boschaux à St Armel (35)**

Ce projet de rénovation et d'extension de l'école est prévu en 2 phases. Il concerne plusieurs bâtiments de typologies différentes : le bâtiment le plus ancien date de 1910 et les plus récents des années 2000. La phase d'extension a été lancée en 2021 et les travaux sont en cours. La rénovation se fera en site occupé. Le projet de rénovation prévoit d'ores et déjà le bois, des isolants à base de fibres végétales, ainsi que l'utilisation de terre crue, issue du site, avec une démarche participative incluant les élèves.

- **Rénovation du siège du rectorat à Rennes (35)**

C'est un projet de rénovation d'ampleur qui est prévu au rectorat de la Région académique Bretagne à Rennes (600 agents sur site) puisqu'il concerne 8 000 m² de surface, avec 3 bâtiments datant des années 1970. La réhabilitation thermique globale et l'aménagement des espaces extérieurs qui sont prévus doivent s'effectuer en accord avec les objectifs de développement durable des services académiques. Le choix des matériaux biosourcés et géosourcés constituent également un intérêt et une opportunité si un scénario de surélévation légère du bâtiment se dessinait. La maîtrise d'ouvrage tend également à intégrer la démarche Bâtiment Durable Bretagne, portée par le réseau Batylab, pour ce projet en début de phase de programmation.

- **Réhabilitation du presbytère en mairie et logements au Petit-Fougeray (35)**

Le projet est de réhabiliter l'ancien presbytère du Petit-Fougeray pour y installer la mairie au RDC et des logements locatifs aux étages. Il prévoit également la création d'une salle des associations dans le jardin attenant. Le bâtiment datant de la fin du 18^{ème} siècle, l'enjeu de la réhabilitation est donc de travailler avec des professionnels spécialistes des bâtiments patrimoniaux et formés aux savoir-faire anciens. En effet, il faut des matériaux compatibles avec la maçonnerie de pierre pour cette réhabilitation et l'emploi des matériaux biosourcés permet de répondre à cet enjeu.

- **Réhabilitation d'un bâtiment ancien en 3 logements sociaux à Langan (35)**

Sous un bâtiment d'apparence anodine, se cache un bâtiment ancien en bauge, recouvert par un enduit. Il est classé Patrimoine bâti d'intérêt local de niveau 3 étoiles. Il est donc important que la réhabilitation du bâtiment permette de faire perdurer et rendre visible cette architecture de pierre et de terre crue. Après travaux, le bâtiment proposera des logements sociaux. Les bâtiments bauges étant moins courants dans le parc de la maîtrise d'ouvrage, elle a souhaité bénéficier d'un accompagnement spécifique sur ce type de bâti ainsi qu'une vue d'ensemble des filières biosourcées et terre crue pour le réhabiliter au mieux.

- **Rénovation et restructuration de l'ancien prieuré à Betton (35)**

Ce beau bâtiment patrimonial, dont les bases de construction datent du 14^{ème} siècle et qui a ensuite connu des modifications au fil des ans, est le plus ancien bâtiment de la Ville de Betton. L'édifice est aujourd'hui en grand besoin de rénovation, puisqu'un arrêté de péril a été émis dans les années 2010 et des solutions de soutien ont dû être mises en place pour renforcer un mur du bâtiment. La municipalité souhaite engager une rénovation exemplaire et respecter la nature de l'édifice et de son histoire, c'est pourquoi un recours aux matériaux biosourcés est prévu.

CONTACTS

Contacts au sein de la Fédération

- **Au sein du Conseil d'administration :**

Yoann Boy, co-Président de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées, également membre du Collectif Terreux Armoricains

Denis Pistiaux, co-Président de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées, également Président de Fibois Bretagne

contact@fb2.bzh

- **Chargés de mission :**

Julie Poisson – Tel 06 46 28 83 82

julie.poisson@fb2.bzh

Benoît Dufrache – Tel 06 18 92 95 48

benoit.dufrache@fb2.bzh